

Covid-19 : gestes barrières et port du masque

Le port du masque est obligatoire dans les transports en commun (en gare comme dans les rames), les trains (transports inter-régionaux), les taxis, VTC, les véhicules de covoiturage.

Par arrêté municipal, le port du masque est obligatoire à l'intérieur de la Halle Carnot.



Combien de masques doit-on prévoir par jour ?

Le document AFNOR recommande d'utiliser un masque barrière pendant un maximum de 4h. Chaque personne qui travaille hors de son domicile peut par conséquent en prévoir 3 par jours : 1 pour le matin, 1 pour l'après-midi et 1 éventuellement de secours.

Remarque : n'oubliez pas de vous laver les mains ou d'utiliser un gel hydroalcoolique avant de mettre un masque et une fois que vous l'avez enlevé.

Comment laver un masque barrière usagé ?

Le document AFNOR Spec - Masques barrières reprend les recommandations définies par les autorités sanitaires. L'avis de l'ANSM révisé le 21 avril mentionne qu'un masque usagé doit être lavé en machine avec une lessive classique, à 60 degrés pendant au moins 30 minutes. Le séchage est à réaliser soit via un sèche-linge, soit à l'air libre, avant un repassage à la vapeur à une température n'abîmant pas le tissu.

Puis-je utiliser un fer à repasser ou à vapeur pour l'entretien de mon masque ?

Oui, pour retirer des éventuels plis après lavage et finaliser le séchage. Une attention particulière doit être portée à ne pas endommager les composants du masque, notamment les brides en élastique. Attention le passage du fer à repasser ne peut se substituer à un lavage tel que recommandé par les autorités sanitaires.

Puis-je utiliser un sèche-cheveux pour l'entretien de mon masque ?

Un sèche-cheveux n'est pas adapté pour procéder à un nettoyage (privilégiez le lavage en machine à 60°C pendant 30 minutes minimum). Il peut néanmoins être utile pour finaliser le séchage d'un masque barrière, mais prenez garde : la mauvaise maîtrise du niveau de température peut dégrader la matière filtrante, surtout si celle-ci est thermosensible.

Dois-je désinfecter ma machine à laver avant de laver des masques barrières ?

Il s'agit d'une recommandation additionnelle : faire un lavage à vide préalable est nécessaire si, lors

d'un cycle précédent, vous avez malencontreusement ajouté un masque usagé avec d'autres vêtements, lors d'un lavage avec une température inférieure à 60°C. Si vous lavez tous vos masques selon les recommandations des autorités sanitaires (60°C pendant au moins 30 minutes), vous n'avez pas besoin de réaliser un lavage à vide préalable.

Peut-on laver des masques barrières utilisés avec d'autres vêtements ? Doit-on laver immédiatement des masques immédiatement après utilisation ?

Oui, vous pouvez par exemple laver vos masques utilisés en même temps des draps ou des serviettes, qui acceptent souvent un lavage à 60°C. Il est important que l'aspect mécanique du lavage soit préservé. Vous pouvez stocker les masques utilisés dans un contenant spécifique (sac en plastique propre et refermable), comme précisé dans le document AFNOR Spec, et regrouper les lavages.

Peut-on faire bouillir les masques pour les nettoyer ?

Faire bouillir votre masque barrière pour le nettoyer peut endommager les tissus. Cette pratique n'est pas recommandée : privilégiez le lavage en machine à 60 degrés pendant au moins de 30 minutes.

Puis-je porter immédiatement un masque neuf ?

Il est recommandé de laver un masque neuf avant sa première utilisation, que vous ayez confectionné vous-même le masque, qu'on vous l'ait offert ou que vous l'ayez acheté à un artisan ou dans un commerce. Cela vous permet de mettre en pratique les consignes d'entretien délivrées par les autorités sanitaires. C'est aussi important pour vous assurer que le masque en question est sain : il est en effet possible qu'il soit porteur d'un virus, quel qu'il soit, à cause des conditions de transport ou du conditionnement réalisé. Laver votre masque avant sa première utilisation permet aussi de réduire les risques d'allergies potentiellement causés par les étoffes neuves.

Infos pratiques

N'oubliez pas les mesures barrières pour vous protéger vous et vos proches :

- Continuez d'effectuer les gestes barrières
- Continuez de respecter la distanciation physique
- Évitez le plus possible les rassemblements

En cas de symptômes (toux, fièvre) faisant penser au Covid-19, il est impératif :

- d'éviter les contacts.
- d'appeler un médecin - la consultation peut se faire à distance ou physiquement. Le médecin prescrira un test virologique si cela s'avère nécessaire. Si je suis testé positif, je serai invité à rester chez moi confiné pendant 14 jours ou dans un lieu mis à ma disposition.
- d'appeler le 15 si j'ai des difficultés respiratoires.

Documents

[Port du masque obligatoire à la Halle Carnot](#)

[Arrêté préfectorale_ port du masque à partir du 26 novembre](#)

Liens utiles

[Plus d'informations sur le site du gouvernement](#)

Contact

Numéro vert infos sur le Coronavirus COVID-19

24h/24 et 7j/7

0 800 130 000